



La révolution se poursuit au Nouveau-Brunswick

En juillet 2014, après plusieurs années aux prises avec des difficultés financières, la clinique Morgentaler de Fredericton (la seule clinique d'avortement dans les maritimes) a fermé ses portes. Ceci a mené à la naissance d'un collectif de féministes pro-choix connu sous le nom de Reproductive Justice New Brunswick (RJNB). Ce dernier a lancé une campagne de financement public en ligne afin de fournir une aide financière au médecin qui souhaiterait faire l'acquisition de l'ancienne clinique. CDAC s'est associée à eux pour les aider à rendre la campagne de financement opérationnelle (gestion des comptes bancaires, réception des dons par le compte de Paypal, etc.). Nous avons profité du rayonnement de la CDAC à l'échelle nationale pour amener la fermeture de la clinique à l'attention de la population. Enfin, la CDAC a créé et gère un site internet dédié aux circonstances entourant l'avortement au Nouveau-Brunswick. À l'aide d'articles traduits en français, le site raconte l'histoire de l'avortement



dans la province (<http://www.abortionaccessnb.ca>).

La campagne de financement fut un franc succès. L'ancienne clinique Morgentaler a été achetée et elle pratique encore aujourd'hui des avortements au NB. Maintenant une clinique de médecine familiale connue sous le nom de clinic 554, elle est la seule à pratiquer des avortements dans les Maritimes. En plus, elle est profondément engagée à servir les groupes marginalisés comme les personnes LGBT, celles atteintes du VIH ou de l'hépatite C. En tant que coalition nationale pro-choix, la CDAC est en mesure d'offrir à

des regroupements locaux comme RJNB ou abortion access Now PEI (voir ci-dessous) un soutien opérationnel et un coup de main en publicité, ce qui serait autrement hors de portée et trop coûteux.

Nous sommes tellement heureux d'avoir fait partie de la fondation de la clinic 554! Nous allons continuer à soutenir le RJNB en faisant du lobbying auprès du gouvernement du NB afin qu'il finance entièrement les services d'avortement à la clinic 554. En ce moment, la réglementation provinciale ne permet pas le financement public des avortements dans les cliniques – seulement dans les hôpitaux. **A**

#HeyWade #AccessNow – Développements majeurs à l'Île-du-Prince-Édouard (IPE)

IPE a remporté une énorme victoire au mois de mai dernier lorsque **le premier ministre, Wade MacLauchlan, a annoncé que des services d'avortement seraient disponibles sur l'île pour la première fois depuis 30 ans.** Effectivement, le ministère de la Santé de la province a été chargé de planifier un nouveau centre de santé reproductive pour femmes

qui offrirait plusieurs services, dont des avortements médicaux et chirurgicaux. La clinique sera située à l'extérieur d'un établissement hospitalier.

Obligé de se rendre à l'évidence qu'il n'avait aucune chance de gagner la bataille judiciaire lancée par abortion access Now PEI, et FAEJ (Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les

femmes), le premier ministre a reconnu que la politique interdisant les avortements à l'Île-du-Prince-Édouard contrevenait à la Charte canadienne des droits et libertés. Le premier ministre Trudeau aurait aussi suggéré à MacLauchlan de commencer à fournir un service d'avortement sur l'île.

...continue à page 2

#HeyWade continue de p. 1

Depuis plusieurs années, la CDAC travaille activement pour attirer l'attention de la population canadienne sur le problème d'accessibilité à l'avortement sur l'île et pour appuyer les militants de l'Île-du-Prince-Édouard qui inspirent par leur détermination et leur créativité! Par exemple, un militant anonyme surnommé @iamkarats a retenu l'attention des médias en janvier lorsqu'il a placardé des affiches dans Charlottetown montrant une Anne, la maison aux pignons verts avec un bandana noir demandant que le premier ministre appuie les femmes



de l'île (#SupportIslandWomen). La CDAC continuera de travailler avec les militants de la province

pour s'assurer que le gouvernement donne suite à sa promesse de mettre en place une clinique. **A**

Opposition au projet de loi C-225 : combattre le statut de personne du fœtus

Cette année, la CDAC dirige la campagne nationale d'opposition au projet de loi C-225, la « Loi visant à protéger les femmes enceintes et leur enfant à naître ». Ce projet de loi d'initiative parlementaire a été présenté par la députée conservatrice Cathay Wagantall et a déjà passé la première lecture à la Chambre des communes. Une deuxième lecture et un vote sont prévus cet automne.

Nous continuons d'informer le gouvernement libéral, tous les députés ainsi que la population canadienne que ce projet de loi ne concerne pas la prévention de la violence, mais plutôt le statut de personne du fœtus et une réglementation accrue visant les femmes enceintes. Depuis la présentation de ce projet de loi, nous nous sommes inscrits comme lobbyiste national, ce qui nous permet de communiquer directement avec tous les députés. Les membres

du conseil d'administration de la CDAC et ses membres ont rencontré la porte-porte du NPD en matière de santé et de condition féminine pour discuter du projet de loi. Nos ressources ont formé la base des commentaires des députés du NPD à la Chambre des communes pour s'opposer au projet de loi lors de la première lecture. Nous diffusons un article et des pétitions en ligne qui remettent en question le projet de loi et avons recueilli plus de 50 signatures d'organisations qui s'opposent au projet de loi. Nous avons aussi publié des énoncés de position, des modèles de lettre à envoyer à votre député ainsi que d'autres ressources qui expliquent notre opposition. Ils sont accessibles à partir de notre page sur le projet de loi C-225 (<http://arcc-cdac.ca/fr/c225.html>).

Les dons à la CDAC sont utilisés pour notre plaidoyer politique direct

afin de financer les frais postaux et de coursiers liés à la livraison des pétitions à Ottawa, d'offrir un modeste salaire aux chercheurs et aux rédacteurs de nos énoncés de position, ainsi que de payer les frais de déplacement et de voyage engagés par nos représentants pour assister aux réunions avec les députés. **A**

APPEL À L'ACTION :

Signez et partagez nos pétitions contre le projet de loi C-225, écrivez à votre député en utilisant notre modèle de lettre et ajoutez le nom de votre groupe à notre liste d'organisations qui s'opposent au projet de loi. Veuillez le faire d'ici la fin septembre, car le projet de loi C-225 passera en deuxième lecture en octobre 2016.

Présentation des « centres de crise de grossesse » au Canada

Le mouvement anti-choix au Canada est encore fort et actif et détient un vaste groupe de partisans et des ressources organisationnelles qui vont bien au-delà de ceux du mouvement pro-choix. Ses membres demeurent déterminés à retirer le financement de l'avortement, font du piquetage et du harcèlement autour des cliniques, promeuvent des lois qui restreignent l'avortement et son accès et répandent de la désinformation. Les « centres de crise de grossesse » (CCG) prolifèrent de la désinformation sur l'avortement : les agences anti-choix se présentent comme des cliniques de santé impartiales ou des centres de conseils. La plupart sont des organismes chrétiens qui ne conseilleront pas l'avortement ou la contraception. Il y a quelques années, nous avons demandé à nos membres quelle devrait être notre prochaine campagne et une grande majorité nous a demandé de nous attaquer aux CCG.

Le plus important projet que la CDAC a entrepris dans les deux dernières années est notre étude «



Analyse des sites Web des centres de crise de grossesse au Canada ». Des membres et des bénévoles de la CDAC ont examiné tous les sites Web des CCG au Canada et ont conclu que la plupart d'entre eux donnent de la mauvaise information médicale tout en se présentant comme étant impartiaux. L'étude fournit aussi des recommandations pour mettre un frein à cette désinformation. Le rapport a été

présenté au congrès de la National Abortion Federation (NAF) en avril 2016. Le financement provenant de donateurs et de membres a été utilisé pour payer les frais du congrès et subventionner certains coûts de déplacement pour les conférenciers de la CDAC.

À l'avenir, la CDAC essaiera de mettre en œuvre les recommandations de l'étude : Promouvoir la création de sites Web et de services d'écoute téléphonique gérés par les gouvernements provinciaux afin de fournir de l'information exacte aux femmes; obliger les CCG à afficher clairement qu'ils n'offrent aucune référence à des services d'avortement; et ne plus donner en référence les CCG dans les bureaux de médecins et les cliniques. Nous prévoyons aussi soumettre un résumé de notre étude à une revue universitaire. **A**

« Près de la moitié des CCG (48 %) affirment sur leur site Web que l'avortement entraîne des conséquences psychologiques négatives, dont la dépression, les pensées suicidaires ou le "syndrome post-avortement". Cependant, un groupe de travail sur la santé mentale et l'avortement dirigé par l'American Psychological Association a révélé que la majorité des études sur le sujet souffraient de problèmes méthodologiques, souvent importants. Le mouvement anti-choix cite ces études biaisées pour affirmer que l'avortement entraîne de graves problèmes psychologiques. »

—Tiré de l'« Analyse des sites Web des centres de crise de grossesse au Canada »

La longue route vers l'homologation de Mifegymiso

La politisation de l'avortement au Canada signifie que l'accès est encore un défi pour celles qui vivent une grossesse non désirée, en particulier dans les régions rurales du pays. Un exemple tangible est l'approbation tant attendue de Mifegymiso (« la pilule abortive ») par Santé Canada.

Techniquement, les avortements au Canada étaient limités à l'avortement chirurgical jusqu'à cette année. Ce ne sont pas tous les hôpitaux canadiens qui fournissent des avortements chirurgicaux, et ils n'y sont pas tenus. Par conséquent, des cliniques privées telles que les cliniques Morgentaler ont vu le jour pour combler les lacunes. Cependant, certains régimes d'assurance-maladie provinciaux ne couvrent pas les avortements chirurgicaux dans des cliniques privées. À l'Île-du-Prince-Édouard, les avortements ne sont pas disponibles, que ce soit à l'hôpital ou en clinique, mais les services devraient enfin être offerts cet automne.

En juillet 2015, 15 ans après les États-Unis, Santé Canada a finalement approuvé Mifegymiso. L'avortement médical peut améliorer l'accès parce que les

médecins qui dispensent leurs soins en milieu rural peuvent fournir ces avortements dans leurs bureaux, et des professionnels autres que les médecins pourraient être qualifiés pour administrer Mifegymiso.

Cependant, les exigences actuelles de Santé Canada limiteront la portée de Mifegymiso : la prescription et la délivrance du médicament sont réservées à un sous-ensemble des médecins qui sont inscrits et formés à son utilisation (ce qui est une exigence réglementaire rare comme pour la distribution de méthadone). Au lieu de cette exigence onéreuse, le médicament devrait être distribué directement par les pharmaciens – parce que les femmes et les personnes trans sont dignes de confiance! Enfin, Mifegymiso est approuvé au Canada pour les avortements jusqu'à 7 semaines de gestation, par opposition à d'autres pays où il est approuvé pour utilisation jusqu'à 9-11 semaines. La CDAC sait qu'aucune de ces restrictions n'est nécessaire pour la prestation sécuritaire de l'avortement dans notre pays. Nous continuons à collaborer avec d'autres organisations ainsi que des chercheurs du domaine dans un effort pour améliorer l'accès



La Dre Wendy Norman pousse le gouvernement à lever la restriction qui exige des pharmaciens qu'ils distribuent Mifegymiso aux médecins pour veiller à ce que les femmes prennent le médicament sous surveillance médicale directe, cette exigence étant selon elle humiliante pour les femmes.

à Mifegymiso. Nous avons tenté également de rencontrer la ministre de la Santé pour exprimer nos graves préoccupations. **A**

Documenter les projets de loi et les députés anti-choix

Dans le gouvernement actuel, au moins 55 % des députés conservateurs et 7 % des députés libéraux sont publiquement et personnellement anti-choix. Certains de ces députés ont utilisé leur position officielle pour présenter ou soutenir des projets de loi d'initiative parlementaire visant à restreindre l'avortement. Au moins 46 propositions de loi ou motions anti-choix ont été présentées au Parlement du Canada depuis 1987.

Nos listes de projets de loi, de motions et de députés anti-choix de la CDAC sont devenues une ressource essentielle pour les chercheurs et les médias. Elles sont citées fréquemment et nous les mettons à jour régulièrement pour en assurer l'exactitude. Vous trouverez ces listes sur notre page Politique et élection : <http://www.arcc-cdac.ca/fr/politique-elections.html>. **A**

APPEL À L'ACTION :

Vous pouvez écrire à la ministre de la Santé, madame Jane Philpott (jane.philpott@parl.gc.ca) pour lui demander de changer les exigences relatives à la distribution de Mifegymiso afin que les pharmaciens puissent le dispenser directement aux femmes.

La CDAC à l'étranger : nous avons une portée mondiale!

La CDAC met le cap vers l'international. En tant que pays occidental du Nord, le Canada se trouve dans une position privilégiée pour promouvoir les droits de reproduction et faciliter l'accès à l'avortement au-delà de ses frontières. Lors de la conférence de la Fédération nationale de l'avortement en avril 2016, nous avons fait du réseautage et rencontré des militants des États-Unis, du Mexique, de la Colombie et d'autres pays d'Amérique latine. La directrice générale de la CDAC Joyce Arthur a activement remis en question la « recherche » anti-choix de l'Amérique latine, qui prétend que les lois restrictives sur l'avortement n'ont aucune répercussion sur la mortalité



Bangkok, Thaïlande, janvier 2016 - Les organisateurs du Congrès on Women's Health and Unsafe Abortion (Congrès sur la santé de la femme et l'avortement à risque), avec Joyce Arthur, directrice générale de la CDAC (au centre), et le Dr Christian Fiala, de Vienne (à gauche).

maternelle, et ses arguments ont été publiés dans la revue Open BMJ (http://bmjopen.bmj.com/content/5/2/e006013.abstract/reply#bmjopen_el_9353).

En janvier 2016, vos dons ont aidé la CDAC à financer les frais de déplacement et de congrès de notre directrice générale qui a pu assister au Congrès international sur la santé des femmes et à l'avortement

à risque à Bangkok, Thaïlande. Au cours de sa présentation, elle a fait la promotion du modèle canadien où aucune loi ne restreint l'avortement en discutant des raisons pour lesquelles ces lois sont inutiles et de la façon dont elles ne servent souvent qu'à restreindre l'accès des femmes à l'avortement et à créer des difficultés ou des risques pour leur santé. **A**

DEVENEZ MEMBRE DE LA CDAC AUJOURD'HUI

La CDAC encourage tous les individus qui soutiennent la voix pro-choix à devenir membre de notre Coalition. Des dons mensuels automatiques nous assurent une stabilité à long terme, ce qui nous permet de maintenir et de planifier nos activités et nos publications. Veuillez imprimer et remplir ce formulaire, et l'envoyer à : CDAC, C.P. 2663, Succ. Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3. Vous pouvez également visiter notre site Web à : www.arcc-cdac.ca pour des options d'adhésion et de listserv disponibles.

Nom : _____

Adresse : _____

Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone : (maison) _____ (travail) _____ Courriel : _____

Adhésion de base :

25\$ minimum : Autre :

Attachez un chèque ou un mandat-poste payable à « CDAC ».

VISA : no. de la carte : _____ signature : _____ date d'expiration : _____

Dons mensuels : Je veux appuyer la CDAC par des dons mensuels.

Veuillez prélever chaque mois sur mon compte-chèques la somme de : 10\$ 15\$ 25\$ Autre : _____

Signature : _____ Date : _____

Ce don est fait au nom d'une personne d'une entreprise d'une organisation

Directives (requis par la loi) – Veuillez compléter entièrement ce formulaire d'adhésion et agraffer au formulaire un chèque vierge de votre compte-chèques marqué « ANNULÉ »

Conditions: Votre don automatique sera traité le 1er jour de chaque mois ou le prochain jour ouvrable. Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment, à condition d'un préavis écrit de 15 jours. Vous pouvez utiliser l'avis d'annulation suivant : www.cdnpay.ca. Vous disposez de certains droits de recours s'il arrivait qu'un débit ne soit pas conforme au présent Accord de débit préautorisé. Par exemple, vous êtes en droit d'être remboursé-e pour tout débit qui n'est pas autorisé ou conforme au présent Accord. Pour plus de renseignements sur vos droits d'annulation et de recours, communiquez avec votre banque ou visitez www.cdnpay.ca, ou contactez-nous à info@arcc-cdac.ca.